

ATTESTATION DE REMUNERATION A ET B

(À conserver en vue des déclarations de fin d'année)

A retourner à la FFC dans un délai de 30 jours maximum après la fin de l'épreuve

BENEFICIAIRE

Nom Prénom

Adresse

N° de Sécurité Sociale Fonction

RENSEIGNEMENT EPREUVE

Nom et lieu de l'épreuve Analytique

Période concernée du au

REMUNERATION

Nombre de jours de présence effective Tarif indemnité journalière

TOTAL BRUT

Montant bénéficiant du "non assujettissement" =

Montant soumis au forfait =

Assiette de cotisation forfaitaire

NET A PAYER

REMUNERATION BRUTE

TOTAL DES RETENUES

Imposable mensuel : TOTAL (A)

FRAIS DE DEPLACEMENT ET REMBOURSEMENT DIVERS NON SOUMIS A COTISATION SUR JUSTIFICATIFS

Kilomètres parcourus	x 0.33 €	€
Péages		€
Repas forfaitaires	Limité à 24 € par repas	€
Hôtel + petit déjeuner	Province limité à 80 €/nuit Ile de France limité à 110 €/nuit	€
Remboursement divers		€
	NET FRAIS A VERSER (B)	€
	TOTAL GENERAL A VERSER (A + B)	€

NOM DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE POUR APPROBATION

ADRESSE :